

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ACIDUL

Personnes présentes : Romain Felli (SSP), Samuel Bendahan (HEC), Alexandre Lambelet (SSP), Céline Grandjean (SSP), Michaël Voegtli (SSP), Joël Meunier (FBM), Lucie Büchi (FBM), Pascal-Antoine Christin (FBM), Oliver Broennimann (FBM), Robin Tecon (FBM), May Du (SSP), Julien Chevillard (SSP), Brigitte Brun (Droit), Stéphanie Ginalski (SSP), François Allisson (Droit), Juan Manuel Blanco (Droit), Marc Gigase (Lettres), Céline Schoeni (Lettres), Gaspard Turin (Lettres), Sarah Ljubibratic (FTSR), Alain Boillat (Lettres), Antonin Wiser (Lettres), Valentine Robert (Lettres), Jorge Peña (SSP), Mouna Allani (HEC), Christian Darabos (HEC), Yannick Wurm (FBM), Jérôme Jacquin (Lettres), Oliver Longchamp (Lettres), Andrea Pilotti (SSP), Nuno Pereira (SSP), Frédéric Rebmann (SSP), Rose-Anna Foley (SSP), Francis Kay (Lettres).

Samuel ouvre cette séance, dédiée à la question de la nouvelle directive sur les doctorants financés par des fonds externes, en proposant à l'assemblée de choisir deux scrutateurs pour les votes. François Allisson et Andréa Pilotti se proposent. Il passe ensuite la parole à Romain, co-président d'Acidul.

Romain rappelle brièvement le déroulement des faits:

- Le 19 novembre dernier, la direction a convoqué Acidul sur un autre sujet qui nous a transmis la directive en fin de séance en nous proposant de donner notre avis, mais sans qu'il s'agisse d'une véritable consultation, aussi ils nous donnaient 14 jours.
- Acidul a immédiatement convoqué un groupe de travail qui s'est réunis le 27 novembre. Celui-ci a clairement indiqué qu'il s'opposait à cette directive, ce qui confirmait les premiers avis qu'Acidul avait reçu par mail.
- A la date butoir, le 3 décembre, la prise de position s'opposant à la création de statut a été envoyée à la direction
- Suite à cette missive, la direction a invité le comité à une réunion le 12 décembre afin d'expliquer certains éléments. La direction a, notamment, justifié l'introduction de cette directive suite à l'entrée en vigueur du règlement en matière d'engagement qui suit la loi 1 +2 +2.

Romain résume ensuite les problèmes liés au mode de consultation et à la directive :

- Au niveau de la consultation, le délai étant trop court, il n'a donc pas été possible d'organiser des débats sur le sujet.
- Sur le fond, Acidul a identifié trois problèmes :
 - a) La création d'un nouveau statut qui n'est pas soumis au RASS.
 - b) La formule proposée entraîne des pertes salariales, du moins des espérances salariales réduites puisqu'avec 2 indemnités, le doctorant ne peut obtenir qu'un 90 % d'assistant Unil.
 - c) Une péjoration du statut puisqu'il est soumis au code des obligations et non à la Lpers.

Lors de la séance du 12 décembre, la direction nous a informé que:

- 1) Elle suspendait l'entrée en vigueur de la directive.
- 2) Elle nous proposait une séance de discussion le 21 janvier 2008. La direction a dit être prête à discuter sur l'indemnité et qu'elle était prête à discuter sur les vacances et congés.
- 3) Elle a insisté sur un point en particulier qui concerne le taux d'engagement et le salaire des doctorants FNS. Actuellement, les salaires FNS correspondent à 60% Unil, les personnes étaient donc considérées comme engagées à 60%, bien que le règlement FNS dit que les personnes sont engagées à 100%.

Romain demande à l'assemblée si elle a des questions

Q : Il est demandé si l'Unil complète le salaire ou aussi les activités ?

R : Jusqu'à maintenant, l'Unil ne considère que 60% d'engagement pour les doctorants FNS, les 40% restants sont donc complétés au niveau du salaire et des activités. Maintenant qu'ils considèrent les personnes comme engagées à 100%, ils ne peuvent donc donner que des indemnités sous condition d'une activité de recherche et d'enseignement.

Q : Il est demandé s'il s'agit simplement d'un changement d'interprétation ou d'un changement de règlement ?

R : C'est l'interprétation qui a changé. La question se pose de savoir pourquoi il y a eu ce changement d'interprétation. La direction a affirmé que c'était lié au changement de réglementation Unil, le comité émet l'hypothèse qu'il y a probablement eu pression du FNS

Une personne de l'assemblée fait remarquer que cela ne s'applique pas qu'au FNS mais à tous les fonds externes. Le problème est qu'il y a des personnes qui ont des charges de travail à l'extérieur de l'Unil et qui ne pourront plus avoir d'activité complémentaire.

Q : Il est demandé si on est au clair sur ce qu'est véritablement un doctorant FNS, car il y a de multiples cas de figure. La question se pose aussi de savoir où sera pris le temps de travail pour l'institution si la personne est engagée à 100% ?

R : L'idée de la directive est que la personne travaille à 100% et donne une demi-journée ou une journée pour l'institution. Avec ce système, effectivement, les personnes qui travaillent à l'extérieur perdront probablement leur activité externe. Le fait que cela concerne tous les fonds externes est lié à la volonté de la Direction d'uniformiser la situation afin qu'il n'y ait plus que deux modèles à choix.

Q : Il est demandé si le comité est au courant de la situation dans les autres universités ? Apparemment à Berne, les personnes auraient un pourcentage FNS et un pourcentage université. Pourquoi ne pas le faire aussi à Lausanne ?

Remarques de personnes de l'assemblée:

Elles rappellent qu'il y a la volonté de la part de la direction d'encourager la production de thèses courtes. La direction part aussi du principe que lorsqu'on a un projet FNS, c'est le projet de thèse, or dans la réalité ce n'est pas le cas. Il ne faut pas oublier que cela créerait deux statuts qui seraient en concurrence. Finalement, il semblerait qu'à l'avenir le financement de l'Unil dépendrait du nombre de financements FNS.

Il est aussi fait mention que les salaires FNS sont extrêmement bas et que les indemnités ne viennent pas améliorer la situation puisqu'elles ne sont pas garanties à l'engagement ni sur le long terme, de plus, elles ne sont pas adaptées aux coûts de la vie.

R : Effectivement actuellement le salaire annuel du FNS est 38400 frs, soit 14.50 frs de l'heure. La direction nous a dit que 110 personnes étaient engagées par des fonds FNS dont 40 n'ont pas de complément. En l'état, la directive entérine les bas salaires car l'espérance de salaire est bien plus basse que si la personne est assistante, ceci d'autant plus qu'il n'y a pas d'automaticité. Romain reconnaît qu'on ne connaît pas la situation dans les autres unis. Il confirme la volonté de thèses courtes, mais dans la logique de concentrer les moyens sur la production de la thèse. Cela vise à s'adapter aux financements FNS qui sont limités à 4 ans.

Face à une remarque qui disait qu'il n'y avait pas autant de renouvellements possibles que sous le règlement des assistants, il précise que la directive prévoit que le premier engagement est au minimum d'une année mais après il peut être renouvelé deux fois.

Q : il est demandé si cette directive n'est pas une conséquence du transfert du financement des universités qui se fait moins par la confédération et revient de la compétence des cantons ?

R : Romain ne voit pas exactement de quoi il s'agit, mais selon lui, il s'agit plutôt une conséquence de la tendance à ne pas financer en fonction des coûts structurels mais plutôt sur le nombre de projets.

Une personne de l'assemblée exprime sa surprise de ne pas voir de professeurs à cette réunion. Cette personne a constaté que les professeurs n'étaient absolument pas au courant au sujet de cette directive alors qu'ils sont aussi concernés. En l'occurrence son professeur soutenait pleinement la position d'Acidul, il faudrait donc voir quel est le soutien pourrait être obtenu de la part des supérieurs hiérarchiques.

R : Il n'est pas étonnant que les professeurs ne soient pas présents puisque cette assemblée générale ne concerne que les assistants. Par contre, il sera effectivement intéressant de chercher du soutien de leur part. D'ailleurs, des professeurs en histoire notamment, ont déjà signifié leur soutien à la position d'Acidul.

Suite à cette discussion, Romain invite l'assemblée à discuter de la suite des actions à entreprendre. Ainsi, Acidul est invitée à une réunion le 21 janvier avec la direction, la question se pose de savoir s'il faut accepter ou non cette de discussion et donc entrer en "négociations"?

Une première réaction est de dire qu'il faut aller à discuter avec eux, mais il faut, par contre, refuser la création d'un deuxième statut afin de garder une position assez forte. Selon cette personne, ce nouveau statut se rapproche de celui des assistants mandatés, il faut donc absolument refuser cette scission. Cette personne n'est, d'ailleurs, pas convaincue par les arguments de la Direction qui devrait donner des chiffres plus clairs afin qu'on se rende compte de la situation. Finalement, le dernier argument est qu'il faudrait une base légale plus importante qu'une simple directive pour créer ce statut. Cette personne est tout de même consciente qu'il y a un risque pour certaines personnes de ne pas voir leur contrat renouvelé pour la dernière année. Cependant, cela ne justifie pas une directive, il faut plutôt négocier sur des problèmes concrets. La discussion avec la direction n'est pas suffisante, il faudrait une pétition.

Q : Une personne est choquée de l'utilisation du terme d'indemnité qui renvoie d'une certaine façon à une idée d'incapacité.

R : une personne de la salle répond que cela n'a pas de rapport, mais qu'il s'agit simplement de refuser les droits liés à un salaire.

Après cette réponse, il s'ensuit une suite de réactions qui évoquent, malgré tout, la reconnaissance d'un besoin de changement, mais il y a aussi la question de savoir si le FNS s'est plaint ou non. L'idée de faire une pétition semble motiver certaines personnes.

Il est aussi fait mention du fait qu'il faudrait rediscuter avec la direction de la façon comme ils fonctionnent, car ils ont une manière particulière de gérer les ressources humaines.

Une personne faire remarquer qu'il faut effectivement insister sur le retrait de la directive, mais qu'il faut prévoir d'avoir une proposition. Une autre remarque vient d'ailleurs insister sur les différences importantes de taux d'activités au sein de l'Unil, il faudrait des cadres plus précis.

Réponses de Romain à ces différents commentaires:

Il commence par répondre aux détails puis évoquera les questions de fond. Ainsi, le terme d'indemnité vient du règlement du FNS, il fait, cependant, remarquer que la directive précise que l'indemnité sera comptée dans les déductions. D'une certaine manière, l'Unil essaie de s'autonomiser au point que le DFJ n'était pas au courant de cette directive. Face à certaines remarques qui déplorent le fait que les taux d'engagement sont trop bas, il rappelle que l'exposé des motifs de la LUL indiquait un engagement d'au minimum de 80%, cette requête a été revue à la baisse d'où le minimum d'engagement à 60%

Sur le fond : il y a deux possibilités, soit on refuse en bloc le statut ou alors on accepte de négocier. L'idée de s'opposer en bloc pose deux problèmes car il faudrait en premier changer l'interprétation de la Direction au sujet du règlement FNS et il faudrait changer la loi car il y a une obligation d'engager pour 1 an + 2 ans + 2 ans. Il faut donc du temps et un rapport de force important afin de réussir à faire accepter ces modifications.

Dans le cas où l'on accepterait la logique de la direction, on peut demander certaines conditions. Ainsi, le comité a envisagé cette solution, ceci car on peut imaginer qu'il y ait une pression trop forte de la part du FNS, et propose de ne plus parler en termes d'indemnités mais en termes de pourcentage de salaire d'assistants. Il demanderait à ce que les doctorants reçoivent les mêmes congés que ceux prévus par le Rass et que les indemnités soient automatiques.

Une personne note que l'ancien système fonctionne, pourquoi donc changer ? Selon elle, il ne faudrait donc pas accepter ces deux statuts, mais plutôt proposer des amendements sur la loi de l'université.

Sarah répond qu'il y a des personnes qui au 1^{er} janvier sont dans une situation difficile car la direction veut appliquer la loi.

Ce à quoi, quelqu'un de l'assemblée répond qu'il ne faut pas anticiper sur les problèmes, il faut donc refuser d'entrer en matière sur deux statuts.

Nayuta précise que les deux statuts existent déjà car les personnes qui n'ont pas de complément ne sont pas soumises au règlement des assistants. Elle explique qu'en FBM, les thèses durent normalement 4 ans et les professeurs refusent généralement le deuxième engagement de deux sous prétexte que l'assistant aura fini avant. Les assistants se voient donc obligés de finir en trois pour être sûrs d'avoir un engagement.

Une personne comprend que certains doctorants ne soient pas soumis au Rass, mais il ne faut pas selon elle, légaliser cette pratique. Il est aussi demandé à Acidul pourquoi le comité voulait plutôt négocier

Romain répond qu'il est d'accord de dire que ce n'est pas un bout statut, mais le comité a évalué la situation et a estimé qu'on ne pouvait pas renverser le rapport de force. Par conséquent, selon nous, il était préférable de négocier. Comme il l'a déjà expliqué, le comité

pensait demander une garantie d'indemnité, un complément qui serait fixé en fonction de pourcentages du salaire assistant et l'obtention des congés Rass. L'idée était que si la direction n'acceptait pas ces revendications, le comité refuserait alors le statut en bloc. La logique du comité était de ne pas transiger sur certains points.

Une personne comprend qu'il ne faut uniformiser la situation en tirant vers le bas, mais il est vrai que cette directive n'est pas véritablement mauvaise pour la FBM. Ils sont conscients que cela peut poser problème pour d'autres facultés, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des facultés où c'est vraiment nécessaire. Cela améliorerait la situation du fait qu'actuellement les professeurs, à la fin des 3 ans, sont obligés de réengager pour 2 ans, ce qu'ils refusent catégoriquement.

Un autre avis a au contraire le sentiment que la direction a envie de diviser pour mieux régner. Il estime d'ailleurs qu'il n'y a pas d'avantages avec cette directive. Cette personne attire l'attention que dans une logique d'opposition, la direction risque de faire passer la directive de force, il faut donc penser à réagir avec des moyens forts.

Romain répond que si l'indemnité devient obligatoire et qu'avec le salaire FNS, elle vienne à correspondre à 100% du salaire d'assistant, ceci implique que les montants seraient plus élevés. Il a estimé que cela coûterait environ 500 000 frs à l'échelle de l'université, mais il faut savoir que le budget de l'Unil a augmenté de 7 millions, ce qui rend ce changement faisable. Il fait aussi remarquer que dans ce cas, le statut de doctorant FNS deviendrait plus avantageux.

Face à ces explications, quelqu'un fait remarquer que du coup les facultés engageraient moins de personnes.

Ce à quoi Romain répond que la position d'Acidul n'est pas d'engager plus personnes, mais de les engager sur des bonnes conditions. Il est d'accord avec l'argument que cette directive en l'état pose problème, mais il faut se demander si dans le cas où l'on obtiendrait nos trois conditions, est-ce que le statut ne serait pas meilleur ?

Une autre personne est d'accord sur le fait que la division est dangereuse, de plus, selon elle, ce n'est pas aux assistants de régler ces problèmes. Une autre personne ne voit pas l'intérêt de la pétition. Certaines personnes répondent que cela serait un moyen de faire connaître la problématique.

Sarah apporte quelques précisions en rappelant qu'Acidul s'est déjà opposé à ce statut par la prise de position. Selon elle, avec cette opposition en bloc, on reviendrait en arrière face à la direction.

Face à ces divers commentaires, il est proposé de voter les points suivants :

1. Le comité doit-il aller à la rencontre avec la direction du 21 janvier 2008 ?
2. Quel sera le mandat de la délégation :
 - a) Entrer en matière sur la directive
 - b) Présenter uniquement les arguments contre la création du nouveau statut.
3. Création d'une pétition ?

Vote

1. La question est posée de savoir qui est favorable à ce qu'une délégation d'Acidul rencontre la Direction le 21 janvier 2008

Oui à l'unanimité

2. Il est demandé si le comité aura le mandat de négocier le contenu de la directive

Non à la majorité.

3. Il est finalement demandé si Acidul doit lancer une pétition à large diffusion sur le campus ?

Cette proposition est acceptée à la majorité, avec 1 vote contre et 2 abstentions

Romain propose donc d'organiser un comité élargi début janvier pour discuter de la pétition et de ce qui sera concrètement dit à la direction. Une convocation suivra par mail. Il propose aussi de convoquer une nouvelle AG extraordinaire pour la fin de janvier afin de faire le point sur la situation.

Il n'y a pas d'oppositions à ces propositions.

Il poursuit en expliquant que le comité contactera le département afin d'obtenir un soutien et se renseignera sur la situation dans les autres universités.

Il rappelle que les personnes présentes doivent discuter de ce sujet au sein de leurs instituts pour faire connaître cette position et obtenir un soutien des supérieurs.

Une personne de l'assemblée fait remarquer que lors de la prochaine assemblée générale, il serait bon qu'il y ait encore plus de personnes.

Une dernière remarque est faite précisant que les assistants ne sont engagés qu'à 80% en FBM, ce qui, selon la proposition du comité d'engager les personnes à 100%, exigerait des fonds trop importants.

Romain rappelle que cette option vient d'être rejetée par l'assemblée générale et qu'il s'agissait selon le comité d'une inégalité positive qui aurait pu améliorer les conditions.

Sur ce, la séance est levée à 14h20